

ACP Iris

Avenue de Beaulieu 6
1160 Auderghem

BCE : 0850.172.039 (A150)
N° compte courant : BE24 0689 4758 4438
N° compte épargne : BE71 0882 9480 9869

<https://eurofa.box.com/v/ACPIRIS-Public>



1/7

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2023

Le **28 novembre 2023 à 18:00**, les copropriétaires de la copropriété sise, LES IRIS à AUDERGHEM se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation adressée, par le syndic, à tous les copropriétaires, et qui s'est tenue à : Salle St Clément Rue du Loutrier 57 1170 Watermael-Boitsfort.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, par tous les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter. Elle restera annexée dans le registre des procès-verbaux.

Le Syndic remercie les propriétaires présents et signale que le double quorum est atteint avec **38** copropriétaires présents ou représentés sur **67**, totalisant **713** quotités sur **1000**. L'Assemblée peut valablement délibérer sur les points inscrits à son ordre du jour.

Liste des copropriétaires présents ou représentés : ANTOINE Gunther (20,5/1000), BERNARD Mireille (2,5/1000), BROODCOOREN Dominique (28/1000), CLAUX-BAERTS (2,5/1000), COIGNOUL Claire (14,5/1000, représenté par ANTOINE Gunther), CUYVERS-SNIJERS (24,5/1000), DAELEMANS - NGUON (18/1000), DECHIEF Jean-Marie (23/1000, représenté par DECHIEF Laurent), DECHIEF Laurent (20,5/1000), DEPIERREUX Michel (11/1000, représenté par SCHENKELS Fabien), DIEU - VIGNERON (18/1000, représenté par LEGULIER - CHARTIER), DRAGONETTI - PENSON (24,5/1000), DUPONT Robert (2,5/1000, représenté par MARECHAL - VAL), FRANCK Honorata (24,5/1000), FRETIN Claudine (17/1000), GIORDANO Maria-Gina (24,75/1000), GOURGUE Isabelle (20,5/1000), GRUIELLE Yvette (18/1000, représenté par SCHENKELS Fabien), LACOSTE Julie (22/1000), LADEUZE (24,5/1000, représenté par THON Christine), LEGULIER - CHARTIER (27/1000), MAERTENS Anne (20,5/1000), MAILLARD - BOHET (39/1000), MAKRI - HADJAZ (21/1000), MARECHAL - VAL (24,5/1000), MARGAINE Sylvain (22/1000, représenté par MICHAUX Ann-Katherine), MICHAUX Ann-Katherine (14,5/1000), MILANTS Fabrice (12/1000), ROGER Isabelle (22/1000), ROUILLARD Jérôme (18/1000, représenté par ROUILLARD Melodie), SCHENKELS Fabien (21/1000), SCHENKELS Marc (14/1000), SORET Chantal (24,5/1000), TASTENHOYE Véronique (20,5/1000), THINSY Jane (13/1000), THON Christine (18/1000), VAN DEN BRANDE Anita (3/1000, représenté par MARECHAL - VAL), VANDERLINDEN Willy (20,5/1000, représenté par ANTOINE Gunther), VANDERLINDEN Yves (18/1000, représenté par LEGULIER - CHARTIER), VICAIRE Marie-Georgette (2,5/1000, représenté par MARECHAL - VAL), WAVREILLE - PIERLOT (20,5/1000, représenté par MICHAUX Ann-Katherine)

Sont arrivés au cours de l'assemblée : BERNARD Mireille (2,5/1000) (à 18:15, résolution 5), MAERTENS Anne (20,5/1000) (à 18:13, résolution 3), TASTENHOYE Véronique (20,5/1000) (à 18:15, résolution 5)

Sont partis au cours de l'assemblée :

Liste des absents : BOONEN Isabelle (2,5/1000), DANKAHAZI-KOMEINER (12/1000), DE SAEDELEER Olivier (2/1000), DEBAENE Laurence (2,75/1000), FERBUS Catherine (18/1000), FRANKEL - SCHRYVERS (12/1000), HUYSECOM - WOLTER (2,5/1000), KUZMICKAITE Violeta (12/1000), LAMBROCO SRL (2,5/1000), LEHAL Sherik (12/1000), LENAIN Luc (2,5/1000), LOSA Danielle (2,5/1000), MONET - GRISPO (2,5/1000), PIETTE Bernard (12/1000), Réseau Santé du Vieux St Anne (2,5/1000), ROSE Thibault (24,5/1000), RUBBENS Nadine (12/1000), SMESSAERT - DE BOCK (2/1000), SNOECK Jean (2,5/1000), STOBER (12/1000), STOKES Susan (20,5/1000), TRUTER - ORTIZ (3/1000), TRUTER - ORTIZ FERNANDEZ (18/1000), VAN MEERBEECK Jill (12/1000), VANDONGHEN Rosa (18/1000), WU Yang (18/1000)

Point n° 1 : Nomination d'un(e) président(e) de séance

Il est proposé à l'Assemblée de nommer Mr Legulier comme président(e) de séance.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| | Votants | Oui | Non | Abstentions |
|----------|---------|--------|-----|-------------|
| Quotités | 713,75 | 713,75 | 0 | 0 |

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 2 : Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Il est proposé à l'Assemblée de nommer le Syndic Eurofa comme secrétaire de séance.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| | Votants | Oui | Non | Abstentions |
|----------|---------|--------|-----|-------------|
| Quotités | 713,75 | 713,75 | 0 | 0 |

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 3 : Approbation des comptes du 01/07/2022 au 30/06/2023 et du bilan arrêté au 30/06/2023

Il est fait lecture du rapport du commissaire aux comptes Mr Antoine pour l'exercice.

Suivant les recommandations du commissaire aux comptes, il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes de charges et le bilan en leur forme, teneur, imputation et répartition.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| | Votants | Oui | Non | Abstentions |
|----------|---------|--------|-----|-------------|
| Quotités | 734,25 | 734,25 | 0 | 0 |

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 4 : Décharge entière et définitive au commissaire aux comptes

Il est proposé à l'Assemblée de donner décharge entière et définitive au commissaire aux comptes pour l'exercice écoulé.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| | Votants | Oui | Non | Abstentions |
|----------|---------|--------|-----|-------------|
| Quotités | 734,25 | 734,25 | 0 | 0 |

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 5 : Election du commissaire aux comptes

Il est proposé à l'Assemblée de nommer ACP CONSEILS et Mr Antoine et Mme Michaux comme commissaire aux comptes de la copropriété pour la vérification des comptes relatifs à l'exercice 2023/2024

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| | Votants | Oui | Non | Abstentions |
|----------|---------|--------|-----|-------------|
| Quotités | 757,25 | 757,25 | 0 | 0 |

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 6 : Décharge entière et définitive au Syndic

Il est proposé à l'Assemblée de donner décharge entière et définitive au Syndic pour sa gestion de l'exercice arrêté au 30/06/2023

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| | Votants | Oui | Non | Abstentions |
|----------|---------|--------|-----|-------------|
| Quotités | 757,25 | 757,25 | 0 | 0 |

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 7 : Election / Nomination / Reconduction du Syndic

Il est proposé à l'Assemblée de renouveler le mandat de Syndic de la société EUROFA, représentée par Mr Roland Moreau de Bellaing (IPI 103396) ou Mme Laurence Ohmann (IPI 512660), jusqu'à la prochaine AGO.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| | Votants | Oui | Non | Abstentions |
|----------|---------|--------|-----|-------------|
| Quotités | 757,25 | 757,25 | 0 | 0 |

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 8 : Décharge entière et définitive au conseil de copropriété

Il est proposé à l'Assemblée de donner décharge entière et définitive au conseil de copropriété.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| | Votants | Oui | Non | Abstentions |
|----------|---------|--------|-----|-------------|
| Quotités | 757,25 | 757,25 | 0 | 0 |

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 9 : Election du conseil de copropriété

Les personnes ci-dessous se présentent en qualité de membres du conseil de copropriété jusqu'à la prochaine AGO :

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| | Votants | Oui | Non | Abstentions |
|----------|---------|--------|-----|-------------|
| Quotités | 757,25 | 757,25 | 0 | 0 |

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 9.1 : Mr Legulier


Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| Quotités | Votants 757,25 | Oui 757,25 | Non 0 | Abstentions 0 |
|----------|-------------------|---------------|----------|------------------|
|----------|-------------------|---------------|----------|------------------|

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 9.2 : Mr Schenkels F.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| Quotités | Votants 757,25 | Oui 757,25 | Non 0 | Abstentions 0 |
|----------|-------------------|---------------|----------|------------------|
|----------|-------------------|---------------|----------|------------------|

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 9.3 : Mme Val

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| Quotités | Votants 757,25 | Oui 757,25 | Non 0 | Abstentions 0 |
|----------|-------------------|---------------|----------|------------------|
|----------|-------------------|---------------|----------|------------------|

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 9.4 : Mme Michaux

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| Quotités | Votants 757,25 | Oui 757,25 | Non 0 | Abstentions 0 |
|----------|-------------------|---------------|----------|------------------|
|----------|-------------------|---------------|----------|------------------|

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 10 : Terrasses - Bilan de l'analyse préliminaire - Projet d'entretien : Informations et décisions

Mr Goldberg a réalisé une analyse préliminaire des terrasses, et également du rez-de-chaussée, dans lequel sont causées des nuisances. Mr Goldberg précise qu'à ce jour, l'état ne justifie pas l'urgence d'une réfection complète des terrasses, sauf sur la terrasse A-D11-43 et pour le traitement du rez-de-chaussée.

A ce stade il est recommandé un entretien général des terrasses, avec une considération plus particulière sur la terrasse A-D11-43, ainsi que des travaux visant à interrompre les infiltrations dans le rez-de-chaussée (appartement A-G00-49)

Avant d'entreprendre ces travaux, un sondage est préconisé.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver la réalisation de travaux visant à interrompre les infiltrations dans l'appartement rez-de-chaussée A-G00-49, par la société BUILD RENOV CONCEPT, supervisé par le bureau ALGOTRA.

Ces frais seront imputés en fonds de réserve.

L'ACP marque son accord pour la réalisation de ces travaux, l'obtention de primes, mandate Primes Services pour obtenir ces primes et les obligations qui en découlent, et signifie que les primes reçues seront reversées au fonds de réserve sur le compte BE71 0882 9480 9869

Vote (majorité des 2/3) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| Quotités | Votants 757,25 | Oui 757,25 | Non 0 | Abstentions 0 |
|----------|-------------------|---------------|----------|------------------|
|----------|-------------------|---------------|----------|------------------|

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 11 : Projet d'isolation et de réfection de la toiture supérieure : Informations et décisions

Le Syndic informe l'Assemblée sur les mesures à prendre en cas de réfection et isolation de la toiture supérieure.

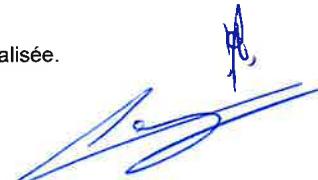
Le Syndic précise que dans un souci d'économie, il serait préférable de mener ce projet conjointement avec l'ACP LES ROSEAUX.

L'ACP LES ROSEAUX sera invitée à se prononcer lors de leur prochaine AG en Janvier 2024.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver la réalisation de cette étude, par le bureau ALGOTRA, uniquement sur la partie de la toiture réservée à l'ACP LES IRIS, considérant dans ces futurs travaux une délimitation des deux ACP, pour un budget de 3.500 €.

Ces frais seront imputés en fonds de réserve.

Il sera demandé à Mr Goldberg de réaliser son étude au plus vite. Une AG sera organisée dès que l'étude sera finalisée.



Vote (majorité des 2/3) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| | Votants | Oui | Non | Abstentions |
|----------|---------|--------|-----|-------------|
| Quotités | 757,25 | 757,25 | 0 | 0 |

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 12 : Chaufferie - Traitement de l'eau : Informations et décisions

Le Syndic informe l'Assemblée que la société ABC TECHNICS a repris le contrat d'entretien et de maintenance de la chaufferie depuis le 01/06/2023.

En outre, la société ABC TECHNICS a procédé à une analyse de l'eau et préconise plusieurs travaux visant au traitement de l'eau.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'offre de la société ABC TECHNICS visant :

- Le placement d'une cartouche de déminéralisation, y compris conductivimètre (budget +ou- 5.000 €)
- Le traitement du PH en rajoutant du circuit de conditionnement (budget +ou- 3.000 €)

Budget total = 8.000 €

Il est proposé à l'Assemblée d'imputer ces frais en fonds de réserve APPARTEMENTS, et de sortir 8.000 € du FDRS Général pour l'imputer dans le FDRS APPARTEMENTS.

Vote (majorité des 2/3) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| | Votants | Oui | Non | Abstentions |
|----------|---------|-----|-----|-------------|
| Quotités | 670 | 670 | 0 | 0 |

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 13 : Proposition de réfection de la rampe des garages (à partager avec LES ROSEAUX) : Informations et décisions

Le Syndic informe l'Assemblée que l'ACP LES ROSEAUX a marqué son accord pour une réfection de la rampe des garages, par la société CFT, pour un montant de 8.600 € HTVA.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver la réalisation de ces travaux et l'offre de la société CFT et d'imputer la moitié de ce frais à charge de l'ACP LES IRIS en fonds de réserve général.

Vote (majorité des 2/3) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| | Votants | Oui | Non | Abstentions |
|----------|---------|--------|-----|-------------|
| Quotités | 757,25 | 757,25 | 0 | 0 |

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 14 : Placement d'éclairages automatiques, avec détecteurs, dans les garages : Informations et décisions

Il est proposé d'abandonner le projet.

Vote (majorité des 2/3) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| | Votants | Oui | Non | Abstentions |
|----------|---------|--------|-----|-------------|
| Quotités | 757,25 | 757,25 | 0 | 0 |

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 15 : Placement de bornes de recharge pour véhicule électrique - Réglementation : Informations et décisions

Il est rappelé qu'il est strictement interdit de procéder au placement d'une borne de recharge pour véhicule électrique sans l'accord de l'Assemblée Générale.

Un résident demande le placement de quelques bornes de recharge sur des emplacements, spécifiquement dédiés à l'occasion, sur l'aire de manœuvre extérieure, en front de copropriété.

L'Assemblée décide de reporter ce point à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.

Il sera présenté des offres plus précises pour placement de bornes en extérieur, et des informations techniques en ce qui concerne chemin de câble, dispositifs de sécurité, etc...

Vote (majorité des 2/3) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| | Votants | Oui | Non | Abstentions |
|----------|---------|--------|-----|-------------|
| Quotités | 757,25 | 757,25 | 0 | 0 |

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 16 : Proposition d'aménagement d'un abri poubelle extérieur (demande par LES ROSEAUX) : Informations et décisions

Le Syndic informe l'Assemblée que l'ACP LES ROSEAUX souhaite mener conjointement avec l'ACP LES IRIS un projet de création d'un abri poubelle extérieur, en bas de la rampe des garages.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver la création de cet abri.

Il est proposé à l'Assemblée de donner mandat au Conseil de Copropriété pour valider les avancées et propositions sur ce projet, dans un budget total de 4.000 €, pour la part LES IRIS.

Ces frais seront imputés en fonds de réserve.

Vote (majorité des 2/3) : la résolution est REFUSEE

| | Votants | Oui | Non | Abstentions |
|----------|---------|-------|--------|-------------|
| Quotités | 757,25 | 224,5 | 496,75 | 36 |

Ont voté contre : BERNARD Mireille (2,5 / 1000) BROODCOOREN Dominique (28 / 1000) CUYVERS-SNIJERS (24,5 / 1000) DAELEMANS - NGUON (18 / 1000) DECHIEF Jean-Marie (23 / 1000) DECHIEF Laurent (20,5 / 1000) DRAGONETTI - PENSON (24,5 / 1000) FRANCK Honorata (24,5 / 1000) FRETIN Claudine (17 / 1000) GIORDANO Maria-Gina (24,75 / 1000) GOURGUE Isabelle (20,5 / 1000) LADEUZE (24,5 / 1000) MAERTENS Anne (20,5 / 1000) MAILLARD - BOHET (39 / 1000) MARGAINE Sylvain (22 / 1000) MICHAUX Ann-Katherine (14,5 / 1000) MILANTS Fabrice (12 / 1000) ROGER Isabelle (22 / 1000) ROUILLARD Jérôme (18 / 1000) SORET Chantal (24,5 / 1000) TASTENHOYE Véronique (20,5 / 1000) THINSY Jane (13 / 1000) THON Christine (18 / 1000) WAVREILLE - PIERLOT (20,5 / 1000) - **Se sont abstenus :** DIEU - VIGNERON (18 / 1000) VANDERLINDEN Yves (18 / 1000)

Point n° 17 : Demande d'autorisation de placer des films anti-chaleur effet miroir sur les fenêtres : Informations et décisions

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le placement de films anti-chaleur effet miroir sur les fenêtres.
Ce point sera inscrit dans le ROI.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| | Votants | Oui | Non | Abstentions |
|----------|---------|--------|-----|-------------|
| Quotités | 757,25 | 757,25 | 0 | 0 |

Ont voté contre : Néant - **Se sont abstenus :** Néant

Point n° 18 : Proposition de réfection du muret - Aire de manoeuvre extérieure : Informations et décisions

Il est proposé à l'Assemblée de reporter ce point lors de la prochaine AGe.

Vote (majorité des 2/3) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| | Votants | Oui | Non | Abstentions |
|----------|---------|--------|-----|-------------|
| Quotités | 757,25 | 757,25 | 0 | 0 |

Ont voté contre : Néant - **Se sont abstenus :** Néant

Point n° 19 : Proposition de mandat au Conseil de Copropriété pour approuver des travaux en cours d'exercice : Informations et décisions

Il est proposé à l'Assemblée de donner mandat au Conseil de Copropriété pour approuver des travaux en cours d'exercice, visant le bien-être et le bon maintien de la copropriété, dans une enveloppe de 8.000 €.

Vote (majorité des 2/3) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| | Votants | Oui | Non | Abstentions |
|----------|---------|--------|-----|-------------|
| Quotités | 757,25 | 757,25 | 0 | 0 |

Ont voté contre : Néant - **Se sont abstenus :** Néant

Point n° 20 : Proposition de passer la comptabilité en annuelle + Vote d'un budget : Informations et décisions

Il est proposé à l'Assemblée de passer la comptabilité en annuel à partir du 01/07/2024.

Il est proposé à l'Assemblée de demander à ISTA de modifier la date de son relevé et son décompte au 30/06 de chaque année.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver un budget de 220.000 € pour la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les copropriétaires seront autorisés à régulariser les appels mensuellement.

Validant la comptabilité en annuel, l'Assemblée sera invitée à valider un remboursement du FDROP au point 23 du présent PV.

Sous réserve d'un accord de Mme Ohmann, l'ACP souhaiterait entamer en annuel dès le 01/01/2024

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| | Votants | Oui | Non | Abstentions |
|----------|---------|--------|-----|-------------|
| Quotités | 757,25 | 757,25 | 0 | 0 |

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 21 : Budget prévisionnel 2023/2024 : Informations

Le Syndic informe l'Assemblée d'un budget prévisionnel de 220.000 € pour l'exercice 2023/2024.

Vote (pas de vote) : la résolution est EXCLUE DU VOTE

| Quotités | Votants 0 | Oui 0 | Non 0 | Abstentions 0 |
|----------|--------------|----------|----------|------------------|
|----------|--------------|----------|----------|------------------|

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 22 : Examen et vote pour les appels de fonds de réserve

Le fonds de réserve général est de 93.157,36 €

Le fonds de réserve Noven est de 25.876,42 €

Il est proposé à l'Assemblée d'appeler 40.000 € en 2 appels trimestriels, au fonds de réserve général, avec le décompte au 31/12/2023 et avec le décompte au 31/03/2024

Ces appels commenceront le trimestre qui suit l'Assemblée Générale.

Le montant appelé devra être payé sur le compte d'épargne de la copropriété avant la fin du mois de l'appel.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| Quotités | Votants 757,25 | Oui 757,25 | Non 0 | Abstentions 0 |
|----------|-------------------|---------------|----------|------------------|
|----------|-------------------|---------------|----------|------------------|

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 23 : Examen et vote pour le fonds de roulement permanent

Le fonds de roulement permanent de la copropriété est de 70.185,52 €

Le Syndic informe l'Assemblée que ce montant est insuffisant avec une comptabilité trimestrielle.

Il est proposé à l'Assemblée d'augmenter le FDROP de 6.000 €, en 1 appel, suivant l'Assemblée.

Compte-tenu que l'Assemblée a approuvé de passer sa comptabilité en annuel, il est également proposé à l'Assemblée de rembourser 40.000 € du FDROP vers les propriétaires, en le déduisant du décompte ISTA au 30/06/2024, qui sera adressé aux alentours d'Août 2024.

Sous réserve d'un accord de Mme Ohmann, l'ACP souhaiterait entamer en annuel dès le 01/01/2024 et ne pas devoir appeler ce FDROP.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| Quotités | Votants 757,25 | Oui 757,25 | Non 0 | Abstentions 0 |
|----------|-------------------|---------------|----------|------------------|
|----------|-------------------|---------------|----------|------------------|

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 24 : Validation des fournisseurs habituels de la copropriété

Il est proposé à l'Assemblée de valider la liste des fournisseurs habituels de la copropriété.

Assurance Bâtiment - ALLIANZ

Assurance Acc. Travail - ALLIANZ

Assurance RC - VIVIUM

Assurance PJ - ARAG

Courtier - DEHON et ASSOCIES

Ascensoriste - REIX

Contrôle Asc - VINCOTTE

Chauffagiste - ABC TECHNICS

Cogen - NOVEN

Eau - VIVAQUA

Energie - TOTAL ENERGIES

Adoucisseur - EURODYNAMICS

Relevé compteurs et décomptes - ISTA

Nettoyage - Conciergerie - Mme Furtado

Secrétariat social - UCM (à partir du 01/01/2024)

Médecine du travail - IDEWE

Egouts - KARKAN

Jardin - INFINITY GARDEN

Extincteurs - ALFA PREVENT

Conteneurs poubelles - BXL PROPRETE

Porte garage - KONE

Banque - BELFIUS

Syndic - EUROFA

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| Quotités | Votants 757,25 | Oui 757,25 | Non 0 | Abstentions 0 |
|----------|-------------------|---------------|----------|------------------|
|----------|-------------------|---------------|----------|------------------|

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Point n° 25 : Rappels du Règlement d'Ordre Intérieur : Informations

Le Syndic rappelle plusieurs règles essentielles du Règlement d'Ordre Intérieur, permettant ainsi une agréable vie en commun et une bonne gestion de l'immeuble :

- Il est rappelé qu'il est demandé de limiter au maximum les nuisances sonores dans l'immeuble, particulièrement avant 08h et après 22h.
- Il est rappelé qu'il est strictement interdit de jeter tout objet par les fenêtres ou depuis les terrasses, ce y compris les mégots de cigarette.
- Il est rappelé qu'il est strictement interdit de déposer des encombrants dans les parties communes, ce y compris le local poubelle. Tous les accès doivent être dégagés en tout temps.
- Il est rappelé les règles de tri et la bonne gestion des conteneurs poubelles, selon le code couleur et les réglementations de Bruxelles Propreté.
- Il est rappelé qu'il est strictement interdit de se servir de l'ascenseur pour des emménagements et déménagements.
- Il est rappelé que lorsqu'un résident commande des travaux privatifs visant l'installation ou la modification de sa fourniture en télécommunication (TV-Internet-Téléphone), il est responsable du technicien qui vient à sa demande et doit garantir que les parties communes sont rendues en parfait état, après cette intervention.

Enfin il est rappelé à chaque propriétaire de transmettre obligatoirement une copie du ROI à leur locataire.

Le Syndic conseille la signature d'un accusé de réception et informe les propriétaires que Mme Furtado dispose de plusieurs exemplaires du ROI, à disposition.

Vote (majorité simple) : la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

| Quotités | Votants 757,25 | Oui 757,25 | Non 0 | Abstentions 0 |
|----------|-------------------|---------------|----------|------------------|
|----------|-------------------|---------------|----------|------------------|

Ont voté contre : Néant - Se sont abstenus : Néant

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, la séance est levée à **21 heures 20 minutes**.

Président(e) de séance :

Secrétaire de séance :

Eurofa
Syndic - Vente - Gestion - Conseil
Rue Gustave Jean Leclercq 9 Bte A
1160 Bruxelles (Anderlecht)
www.eurofa.be - info@eurofa.be